



**COMMUNE
DE SALVAGNAC**
81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, jeudi vingt-sept juin à 20h30 les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier Mme LAGARRIGUE Christel, M. BALARAN Roland, Mme BRUNWASSER Mireille, M. VILLARET Bernard, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie, Mme MASSAT Frédérique, , Mme PRADIER Antoinette

A donné procuration : M SEGUIGNES Yannick à Mme BRUNWASSER Mireille

Absents excusés : M RAYMOND Yves, M BOULZE Bernard

Absente : Mme GERMA Candie

Secrétaires de séance : Mme MASSAT Frédérique et M. VILLARET Bernard

PRÉALABLE

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2019. Aucune remarque n'est exprimée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

M. le Maire demande que les points suivants soient rajoutés à l'ordre du jour :

*Subvention aux associations

*Embauche en CDI d'une employée

*Subvention spéciale

Le Conseil Municipal accepte cet additif.

1) Enquête publique pour déclassement d'un chemin rural :

Au lieu-dit les Barraux, un habitant souhaite que le chemin rural actuel qui traverse sa propriété devant sa maison soit détourné en périphérie de ses parcelles. Les frais seraient à sa charge (géomètre, enquête, notaire et travaux). Le Conseil Municipal a déjà donné son accord de principe. Le maire propose l'ouverture d'une enquête publique début septembre et de désigner M Jean-Claude BOURGEADE comme commissaire-

enquêteur.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2) Coordonnateur communal pour recensement de la population :

Le recensement de la population sur la commune de Salvagnac est programmé du 16 janvier au 15 février 2020. Il est prévu deux agents recenseurs encadrés par un coordonnateur. Le maire propose de nommer Olivier Lecomte coordonnateur avec Yves Raymond comme adjoint. Ce recensement est financé à 50% par la mairie et 50% par l'INSEE.

La mairie embauchera deux agents pour recueillir les données. Les déclarations seront possibles par internet. Le maire rappelle que le recensement est obligatoire et anonyme. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) Avis à rendre sur dossier du PLUI :

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) communal de 2012 doit être intégré au PLUI (intercommunal de Pays Salvagnacois Vère Grésigne) Quelques modifications ont été apportées pour répondre aux évolutions parcellaires depuis 2012.

Des règles sont modifiées comme le changement de destination des bâtiments dans l'emprise de 50 m du bâtiment principal ou la modification du périmètre classé autour du château qui sera assoupli.

L'enquête publique pour ce PLUI est prévue en septembre prochain pour consulter les cartes d'aménagement et faire les dernières demandes avant validation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la poursuite de la procédure.

Ce PLUI devra être raccordé plus tard au PLUI d'Agglomération.

4) Suppression d'un emplacement réservé dans le P.L.U. pour l'extension du cimetière :

Il avait été réservé un emplacement pour extension du cimetière en contre-bas de la maison Durand. Le cimetière ayant été rallongé le long de la rue Caraven Cachin, cet emplacement n'a plus lieu d'être. Le maire propose d'y renoncer et de le supprimer dans le nouveau PLUI, ainsi que de renoncer au droit de préemption en cas de vente.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) Composition du Conseil Communautaire d'Agglomération et représentativité des communes moyennes. :

Le Conseil Communautaire comprend 97 membres avec au moins 1 représentant pour chacune des 61 communes de 0 à 2000 habitants, les communes plus peuplées bénéficient de plus de représentants (Gaillac :15, Graulhet :12, Rabastens :5, Lisle/Tarn : 4).

Les communes de 1000 à 2000 habitants demandent à bénéficier de 2 représentants au titre du droit local.

Bernard Miramond indique qu'il va être créé un Conseil Economique et Social dont le rôle comme la conférence des maires ne sera que consultatif.

Le Conseil Municipal approuve la proposition d'augmentation de représentativité à deux délégués pour les communes de 1000 à 2000 habitants par 10 voix pour et une

abstention.

6) Subvention aux associations :

La commission association a étudié les demandes de subvention des associations et avec quelques modulations a fait une proposition qui entre dans la prévision budgétaire de 20000 €.

Le maire propose d'accepter cette proposition d'attribution des subventions.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) Subvention spéciale

Le Souvenir Français demande une subvention spéciale de 120,00 € pour entretenir la stèle du Maquis aux Barrières et faire une étude sur le monument aux morts.

Acceptée à l'unanimité.

8) Embauche en CDI d'une employée

Une employée est sous contrat à durée déterminée avec la mairie depuis plusieurs années. Elle a toujours donné satisfaction dans ses missions. Le maire propose de l'embaucher en contrat à durée indéterminée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

La mairie a obtenu après diverses péripéties une licence IV pour le bar « Au bord du Monde » au prix de 12 000 €. Une aide de l'ADEFPAT (Région) sera versée pour accompagner les gérants de l'établissement dans le démarrage de l'entreprise.

Espace Culturel : la préparation suit son cours, le dossier a été transmis à la Direction de la Scène Nationale d'Albi pour avis ; le projet est « parfait » selon eux.

Le chiffrage n'est pas encore fixé et dépendra du montant définitif des travaux et des nouvelles subventions sollicitées.

Terrain de foot : la Communauté d'Agglomération a effectué une rénovation du terrain d'honneur (scarification, perforation, incorporation de sable puis semis). Le terrain est interdit jusqu'au 31 août (arrêté municipal), des rubalises matérialisent cette interdiction. L'arrosage est nécessaire. Le terrain annexe est disponible.

Les Olympiades du Tescou sont supprimées ce samedi 29 juillet en raison de la chaleur, le repas est maintenu.

Déchèterie : les travaux ont commencé, la déchèterie devrait être opérationnelle en décembre 2019. Une réunion avec Trifyl permettra de faire connaître les modalités de fonctionnement et les horaires et jours d'ouverture au public.

Le garagiste a obtenu son permis de construire sur la zone d'activité.

L'Agglomération doit installer un Algéco sur le terrain de basket de l'école. L'Algéco du bas sera conservé pour les activités périscolaires car son démontage serait trop onéreux. Un inventaire des travaux à faire sur l'école sera établi par Mireille Brunwasser pour rappel à l'Agglo car les retards s'accumulent sur le prévisionnel et en particulier sur les travaux qui avaient été prévus par la commune en 2016 avant le transfert de compétence.

L'ADMR (aide à domicile) effectue en particulier un portage de repas à domicile. L'association souhaite une représentation territoriale et sollicite un ou une déléguée de Salvagnac. Le maire propose Frédérique Massat qui participera samedi 29 juillet à la prochaine réunion du conseil d'administration. Elle pourra faire le lien avec le CCAS.

La Préfecture demande des référents canicule. Le maire déclare que ce problème concerne tout le monde et en particulier chaque adjoint et conseiller municipal qui doit être vigilant pendant cette période et attentif aux habitants dans son entourage.

Citrus : les animateurs arrivent mardi 2 juillet pour préparer les vestiaires du foot, monter les barnums et les tentes. Les volontaires internationaux arriveront jeudi 4. Il est prévu des travaux à la Maison de Retraite, des aménagements du Jardin Partagé de la Péchique, installation de la balançoire au Jardin du Couvent et divers travaux sur le bourg.

TOUR DE TABLE

Extension Resto du Cœur : il reste à finir l'électricité et les enduits (par bénévoles). A noter que cet agrandissement est financé par la mairie.

La barrière d'accès au lac est ouverte, le parking de la Guinguette peut être utilisé mais l'accès au chemin le long du lac est fermé aux véhicules motorisés.

M. le Maire lève la séance à 23 h 00



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'A. H.', followed by a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de SALVAGNAC' around the top edge, a central emblem featuring a figure holding a staff, and the text '(Carrn) 81630' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem.